



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la quatrième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le lundi 22 juin 2020 à 19 h à l'école Saint-Philippe

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parents : Manon Bélanger, Anik Charest, Éric Maltais, Julie Michaud et Isabelle Rossignol

Enseignant(e)s : Charles Bissonnette, Élise Chénard et Sophie Nadeau

Personnel de soutien : Mélanie Lévesque, secrétaire d'école

Direction : Chantal Pelletier

Professionnel : René Roy, psychoéducateur

ÉTAIENT ABSENTS : Mitouka Baudouin et Stéphanie Dionne

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Rossignol et Madame Pelletier accueillent les membres, souhaitent la bienvenue et constatent le quorum. La séance est ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ # 19-20-029

Il est proposé par madame Manon Bélanger, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point autres sujets ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2020

CÉ # 19-20-030

Il est proposé par monsieur Éric Maltais, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 12 février 2020 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DOSSIERS DE DÉCISION

4.1 RÉOLUTION SUR LA SITUATION EXCEPTIONNELLE DU COVID-19

CÉ # 19-20-031

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle du COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture de nos établissements scolaires entre le 16 mars et le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT la tenue obligatoire de cinq (5) séances du conseil d'établissement selon l'article 67 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de tenir une séance du conseil d'établissement virtuellement avant l'arrêté ministériel du 26 avril dernier;

Il est proposé par M. René Roy

Et résolu qu'exceptionnellement, les cinq (5) séances obligatoires du conseil d'établissement n'ont pu se tenir, mais l'ensemble des points d'adoption, d'approbation et de consultation ont eu lieu tel que prévu dans la loi.

4.2 CODE DE VIE 2020-2021

CÉ # 19-20-032

Madame Pelletier présente aux membres le code de vie pour l'année 2020-2021. Elle nous informe qu'il y a des changements à ce niveau. Les informations se retrouvent maintenant dans un seul document.

Dans ce code de vie, l'équipe-école mettra sur les renforcements positifs.

Il est proposé par madame Anik Charest, et résolu :

QUE le code de vie soit approuvé tel que proposé pour l'année scolaire 2020-2021.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 LISTES CONCERNANT LE MATÉRIEL SCOLAIRE 2020-2021 – FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

CÉ # 19-20-033

Madame Pelletier demande aux membres du conseil d'établissement s'ils ont consulté les documents envoyés par courriel en rapport avec le matériel scolaire et les frais exigés aux parents pour l'année 2020-2021.

Il est proposé par madame Anik Charest, et résolu :

QUE pour l'année scolaire 2020-2021, le coût le plus élevé est de 61,35 \$.

Donc, un montant de 65 \$ pourrait être facturé aux parents pour le matériel scolaire et que les listes des fournitures scolaires soient adoptées telles que déposées.

De plus, les cahiers d'exercices devront être complétés à 80 %.

4.4 PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

CÉ # 19-20-034

Madame Pelletier informe les membres du conseil d'établissement que madame Cynthia Panos fera les photographies scolaires pour l'année 2020-2021. Les dates retenues sont les 28 et 29 septembre.

4.5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS 2020-2021

Madame Pelletier informe les membres du conseil d'établissement que l'assemblée générale de parents devra être tenue avant le 18 septembre.

La date proposée pour la prochaine assemblée générale est le 16 septembre 2020, à 18 h 30 à l'école Notre-Dame.

4.6 ÉVALUATION DU PLAN DE RÉUSSITE – PROJET ÉDUCATIF

CÉ # 19-20-035

Plusieurs actions ont été mises de l'avant afin d'atteindre nos cibles fixées en 2019-2020. Certaines actions seront à reconduire et d'autres n'ont pu être effectuées dans le contexte de la suspension des cours. La plupart des actions privilégiées sont en voie de réalisation.

Le comité aura à poursuivre le travail débuté en 2019-2020

Il est proposé par M. René Roy.

Que l'évaluation du plan de réussite pour les 3 écoles soit approuvée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE

CÉ # 19-20-036

Madame Pelletier présente l'évaluation du plan de lutte. Elle mentionne qu'il y a eu quelques agirs majeurs à l'école St-Philippe. Le protocole prévu a été mis en place et un rapport a été envoyé au directeur général. Les élèves concernés ont été suspendus (périodes variables).

Madame Pelletier mentionne :

Les forces :

- Personnel accueillant avec le sourire
- Enseignants engagés

Les points à améliorer :

- Constance et cohérence dans l'application des règles.
- Surveillance accrue dans la cour de récréation

Il est proposé par Madame Élise Chénard

Que l'évaluation du plan de lutte pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence dans les 3 écoles soit approuvée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 ADOPTION DU BUDGET 2020-2021

CÉ # 19-20-037

Considérant que conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire ;

Considérant que la répartition des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2020 cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources ;

Considérant que conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du Centre de services scolaire. Toutefois, le Centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite ;

Considérant que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirent soutenir financièrement les activités de l'école ;

Il est proposé par madame Sophie Nadeau et résolu :

QUE

Le conseil d'établissement adopte le budget de l'École St-Philippe, Notre-Dame, J.-C.-Chapais au montant total de : 330 235,00 \$ établi comme suit :

Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 5XX) :	<u>301 014,00 \$</u>
Total du budget de base décentralisé (unité 6XX) :	<u>29 221,00 \$</u>

et qu'il soit soumis au Centre de services scolaire pour approbation conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.9 RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE

CÉ # 19-20-038

Mme Isabelle Rossignol fait la lecture de son rapport annuel.

Il est proposé par Madame Julie Michaud

Que le rapport de la présidente soit adopté tel quel.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. DOSSIERS D'INFORMATION

5.1 Direction

5.1.1 Organisation scolaire 2020-2021

Notre-Dame	Saint-Philippe	J.-C. Chapais
Préscolaire 4 ans temps plein	Préscolaire 5 ans	Préscolaire 4 ans temps plein
Préscolaire 5 ans	1 groupe de 1 ^{re} – 2 ^e années	1 groupe de 1 ^{re} - 2 ^e - 3 ^e années
1 groupe de 1 ^{re} – 2 ^e années	1 groupe de 3 ^e – 4 ^e années	1 groupe de 4 ^e - 5 ^e - 6 ^e années
1 groupe de 3 ^e – 4 ^e années	1 groupe de 5 ^e - 6 ^e années	
1 groupe de 5 ^e - 6 ^e années		

5.1.2 ENTRÉE PROGRESSIVE DES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE 2020-2021

Nous devons attendre le mois d'août avant de confirmer l'horaire de l'entrée progressive des élèves de la maternelle puisque seulement deux enseignants sur quatre sont en poste maintenant.

5.2 ENSEIGNANTS

Saint-Philippe

Avec la fermeture des écoles à cause de l'incendie de la tourbière Lambert, les enseignants sont déçus de ne pas pouvoir faire les activités prévues avec leurs élèves.

Notre-Dame

La rentrée du 11 mai dernier s'est bien déroulée. Avec l'incendie de la tourbière, les enseignantes ont prévu faire la tournée des maisons pour dire aurevoir aux élèves.

J.-C.-Chapais

Les enseignants ont deux scénarios. Ils invitent les parents de 11 h 30 à 13 h et ceux qui ne pourront se présenter, ils feront une tournée. Les enseignants ont fait une chanson qui sera diffusée. L'école est en rénovation pour l'été.

5.3 SERVICE DE GARDE

	Statut régulier	Statut sporadique
Les Carmignons	31	11
Des Aventuriers	34	13
Des Petits-Chapais	12	8

6. CORRESPONDANCE

Aucune

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

8. AUTRES SUJETS

8.1 PSYCHOÉDUCATEUR

Mme Chantal remercie monsieur René pour son beau travail dans nos écoles. Il prend sa retraite à la fin de Juin.

Monsieur René nous dit qu'il a un projet avec les élèves en difficulté. Il veut aider ces derniers à raviver la flamme pour l'école.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion sera l'assemblée générale annuelle des parents. Cette dernière aura lieu le mercredi 16 septembre à 18 h 30 à l'école Notre-Dame.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 30

CÉ # 19-20-039

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Manon Bélanger et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Isabelle Rossignol
Présidente

Chantal Pelletier
Directrice